

Les communes de SAINT FORGET et de SAINT LAMBERT DES BOIS.

Suite au rendez-vous que nous a accordé Monsieur le Président de la commission particulière du débat public, nous avons souhaité pouvoir apporter notre contribution afin que nos questions et nos propositions soient connues du plus grand nombre et servent au débat.

S'il est naturellement fait allusion aux dégâts ou aux avantages pour les communes riveraines de la RN 10 et pour les communes du Mesnil St Denis ou de Lévis Saint-Nom, les communes de Montigny, Maurepas ou Elancourt ont un déficit d'image et de communication qu'elles rattrapent au fur et à mesure que le débat public s'avance.

Pour des communes semi-rurales de petite dimension...rien ou presque ! le désert rural..ou presque !

-I – Notre positionnement.

Les communes rurales sont situées dans le Parc naturel et d'emblée sont donc catégorisées comme « favorisées ». Par rapport à quoi ? Aucun argumentaire précis, rigoureux mais au contraire un amalgame peu convaincant et très tendancieux.

Le débat est difficile, c'est un euphémisme, avec des urbains qui subissent depuis des décennies un bourrage de crâne qui tient de la manipulation et pénalise tout échange verbal. Nous pensons souffrir donc d'un manque d'image, de représentation, d'un manque de moyen enfin pour pouvoir exprimer tout simplement notre existence.

Le Parc naturel, expression qui suscite une opposition quasi haineuse de la part de certains, n'est pourtant pas une réserve de « riches propriétaires ».

Nous travaillons, nous avons choisi un mode de vie et assumons le choix d'avoir préféré vivre à la campagne plutôt qu'en ville.

Et il serait réducteur de penser que cela se fait sans mal ni sacrifice !

Les habitants des communes rurales du Parc n'y sont pas nés, une cuillère en argent dans la bouche !

Ils arrivent ici, où le renouvellement de la population a connu une forte accélération, après avoir pour la plupart habité en région parisienne, en ville.

Il ne peut nous être reproché, avant toute chose, d'avoir fait le choix de supporter les conséquences d'un éloignement volontaire des centres de vie et de travail.

Mais plus encore, pour nous élus, il est difficile et parfois vain, d'arriver à convaincre que nos vie sont étroitement imbriquées et que nous « profitons » les uns des autres.

- II – Nos caractéristiques.

Nos territoires sont constitués en grande partie de terres cultivables. L'histoire nous a laissé un patrimoine architectural et forestier important dont une base de sentiers qui tous ont pour but de proposer un mélange unique de vert et de blanc : vert pour les forêts, les bois et les étangs, blanc pour le petit patrimoine qui parsème ces sentiers : lavoirs, chapelles, ou tout simplement hameaux caractéristiques de la vie des agriculteurs et des carriers de ce plateau.

La commune de SAINT FORGET, divisée en plusieurs hameaux, en possède un, Le Mesnil Sevin, le plus important en terme de population, qui se situe sur ce plateau agricole. Il sera le premier touché par l'impact d'un échangeur proche et par la circulation automobile induite sur les deux départementales qui le bordent, la 91 et la 13.

Nous n'avons pas la possibilité technique, matérielle, financière, de nous opposer à la perte des espaces agricoles, aux friches générées par les échangeurs et les sorties menant à l'A 12.

Ce sont donc les villages aux avant-postes du Parc qui vont subir de plein fouet une urbanisation non choisie, qui ne sera pas de qualité puisque proche des dessertes de l'A 12 et qui va manger de l'espace agricole.

Ce sont des pertes significatives d'identité en matière patrimoniale qui vont laisser à nos visiteurs randonneurs et promeneurs un goût amer car les sites seront défigurés à jamais.

Sur la commune de Saint-Lambert des Bois, également composée de plusieurs hameaux, c'est le hameau de la Brosse qui sera touché de plein fouet

Les terres stérilisées à jamais par un échangeur ne pourront plus être cultivées et se posent alors plusieurs questions :

- comment pallier la carence de carburant si les agriculteurs ne peuvent plus produire ce carburant alternatif dont nous allons avoir un besoin vital et qui nécessite beaucoup d'espace ?
- quel devenir pour les agriculteurs qui, déjà sur le plateau de Saclay, voient leur territoire amputé très largement ?
- Que feront les villes voisines de leurs boues de stations d'épuration, boues qui sont actuellement et depuis de longues années épandues sur cette partie du territoire de la commune de Saint-Lambert ?

Ce sera pour les habitants des hameaux proches, une nuisance quotidienne sonore, visuelle, et une dangerosité supplémentaire en matière de circulation.

Car, bien sûr, il arrivera un moment où les automobilistes traverseront ces hameaux pour éviter, du moins le croiront-ils, les routes surchargées.

Comment, au quotidien, nos petites communes pourront-elles faire les aménagements basiques nécessaires pour sécuriser ces traversées de villages ?

Comment faire comprendre aux habitants que cette surenchère de pollution n'est pas un partage équitable comme veulent le faire croire les élus qui entretiennent l'ambiguïté dans les villes riveraines de la RN 10 ?

Les habitants de Trappes, en particulier, auront et pour des décennies encore un trafic important qui ne sera pas soulagé parce que d'autres communes du Parc naturel seront défigurées et parce que le trafic sera déplacé et non totalement gommé comme l'affirment certains élus.

Cet argument est une imposture.

Lors de la réunion qui s'est tenue à La Verrière, nous avons entendu parler de la nécessaire solidarité des usagers de la RN 10.

Nous partageons ce point de vue puisque, bien avant cette suggestion nous avons avancé qu'il fallait absolument aménager cette voie.

Par contre, il semble bien qu'en la circonstance, cette solidarité dans le partage des nuisances ne soit une fois encore, qu'un effet de manche à l'usage des populations les plus touchées car il est évident que ce n'est pas parce que de nouveaux territoires seront touchés que sera résolue la nuisance sur la RN 10.

Nous savons maintenant, le maître d'ouvrage l'a redit, que les travaux d'aménagement de la RN 10 se feront si un autre tracé est retenu, après et en partie seulement.

Donc pour au moins une décennie encore, le partage solidaire des nuisances est une illusion. Et l'avancer comme argument, un argument de campagne électorale.

Revenons à nos territoires.

Ces friches seront, bien entendu la nature ayant horreur du vide, très vite urbanisées. Mais au profit de qui ?

- Pour des riverains de dessertes autoroutières qui subiront les effets pervers de la circulation, comme actuellement les riverains de la RN 10.

- Pour des riverains qui ,contraints à venir s'installer là parce que le terrain y sera moins cher qu'à quelques kilomètres de là reproduiront ainsi la même fracture que celle que l'on nous reproche de voir à nos portes sans y porter attention.

Pour des riverains pour lesquels ce choix ne sera qu'une première étape dans leur désir de s'éloigner des villes pour gagner la campagne ?

Alors bravo ! Si nous arrivons par ce biais et par cette dérive à faire quelques heureux d'habiter certes près d'une autoroute mais dos à la campagne, tant mieux.

Mais cette perversion du système vaut-elle vraiment l'argent dépensé et le gâchis promis ?

Nos territoires sont ruraux, nos habitants sont des « rurbains » volontaires dans leur choix d'habitation, ces caractéristiques devraient plutôt être portées à leur crédit qu'à leur prétendu égoïsme.

Ils ont choisi de s'éloigner, de faire de la route pour leur travail, ils sont choisis, pour leurs enfants, certes un air meilleur, mais l'obligation de faire de longs trajets pour aller à l'école ou au collège.

Doit-on nous reprocher d'être volontaires et d'assumer nos choix ?

- III – Notre positionnement dans la vie locale

Nos communes, à la hauteur de leurs possibilités matérielles et financières, sont totalement ouvertes, par leur position, je le disais plus haut, de postes avancés du Parc, mais aussi par leur volonté de s'intégrer dans une politique de va et vient entre les différentes parties de ce territoire.

-Nous partageons notre patrimoine environnemental par la création, l'entretien, et l'élargissement de voies de promenade,

-Nous partageons notre patrimoine environnemental par la volonté de le faire connaître en étant présent dans les gares de La Verrière ou de St Rémy et en y mettant à disposition des bus qui desservent nos communes, pour les randonneurs entre autres.

-Nous partageons notre patrimoine en organisant des concerts, des animations, des visites, au mieux de nos possibilités.

-Nous partageons nos savoir-faire en facilitant les transports de celles et ceux qui travaillent hors du territoire du Parc,

-Nous participons à la vie de la ville nouvelle en allant au théâtre, à la médiathèque ou dans ces structures que nous ne pouvons raisonnablement héberger sur nos territoires,

-Nous participons à la vie commerciale des villes riveraines de la RN 10, notre bassin de vie tourné vers la vallée, n'est nullement exclusif et le choix présenté dans une ville nouvelle n'a rien de comparable avec ce que nous pouvons trouver ici.

Il est réducteur et inique de nous réduire à une population animale, à deux pattes certes, mais animale ou à une réserve d'indiens.

Une fois encore ceci est un leurre, et derrière ce motif bien-pensant, se cachent différentes études dont le maître d'ouvrage a bien du mal à parler mais que tout un chacun peut trouver sur le site de la CPDP ou celui de la DDE :
La volonté affichée de faire un autoroute Nord-Sud pour désengorger l'est du périphérique parisien et attirer par là une circulation qui n'existe pas actuellement.

Les solutions routières existent, les solutions alternatives aussi, mais plus que les arguments fallacieux avancés, ce qui est navrant et injurieux pour l'intelligence des populations concernées, est la volonté de ne pas dire, de ne pas montrer, de ne pas annoncer l'étendue du projet global et de ses conséquences largement au-delà du périmètre retenue par la CPDP

Monsieur le Président, nous en appelons à l'indépendance et à la crédibilité de la commission en vous demandant d'être le porte-parole de ceux qui voudraient voir le maître d'ouvrage nous donner les vraies informations concernant le projet :

-quelle étendue de territoires ce projet couvre-t-il ? Va-t-il d'Ablis à Mantes ?

-Fait-il partie d'un projet beaucoup plus global et avancé qu'on nous le dit –ou plutôt que l'on ne nous dit pas ? Le territoire sur lequel travaille la commission est un timbre poste par rapport au territoire touché par les aménagements qui sont projetés entre les autoroutes A 10 et A 11 et les autoroutes A 12 et A 13.

-les terrains délaissés font-ils déjà partie d'un projet d'urbanisation qui dormirait dans les cartons du ministère du Logement ?

-le tracé quel qu'il soit, qui sera choisi ne résoudra pas dans l'immédiat la situation des habitants riverains. Y a-t-il eu une solution envisagée ? Un projet d'aménagement de la RN 10 ne devrait-il pas être envisagé à titre de comparaison avec les autres tracés, puisqu'au final cet aménagement sera effectif et s'ajoutera à la facture ?

-des solutions alternatives ont été proposées lors de la réunion de La Verrière qui a été l'une des plus complètes de cette première série, le maître d'ouvrage qui a explicité en partie les tracés choisis, va-t-il devoir travailler à les affiner ?

Il ne faudrait pas que les membres de la Commission se laissent impressionner par des slogans trompeurs :

- **Qui pourrait justifier de la nécessité d'un tronçon d'autoroute pour pallier les carences du réseau actuel ?**
- **-La commission est-elle parvenue à déceler les intentions cachées des utilisateurs d'émotion, de désordre lors des réunions et dans les médias ?**
- **-Que penser des 300 mètres de linéaires routier réellement habité, face au gâchis irrémédiable d'une autre ville coupée en deux, d'une vallée défigurée ?**

Monsieur le Président, les communes du Parc naturel n'ont pas, et on peut sans doute le regretter, saisi le danger que représente la manipulation des informations par les villes riveraines de la RN 10 qui depuis des années font de ce mauvais exemple flagrant leur fonds de commerce.

Et la mobilisation des habitants du Parc naturel, peut sembler dérisoire.

Ceci est l'exact reflet de nos habitudes de pensée et d'action : nous ne sommes pas des militants à tout crin d'un projet faussé par des décennies de manipulation.

Nous sommes des rurbains pour la plupart ayant décidé d'assumer nos choix de vie et sommes fort démunis devant la manipulation d'une part et l'opacité d'autre part qui sont les deux moyens utilisés par les élus d'une part et par le maître d'ouvrage de l'autre.

Pourtant, nous croyons fermement que vous êtes le garant de la crédibilité de l'existence d'un débat qui pourrait donner des arguments pour une prise de décision.

Nous savons tous qu'il n'y a pas de solution satisfaisante, mais nous aimerions savoir qu'il sera possible, via le travail de la commission que vous présidez, de proposer des solutions consensuelles.

Monsieur le Président, nous vous remercions de votre accueil et vous prions de croire à l'assurance de notre profond respect.

Françoise GOSSARE,
Maire de SAINT FORGET.

Jean-Pierre LE METAYER
Maire de SAINT LAMBERT.